



SECTION HÔTELLERIE - RESTAURATION
Lycée La Hotoie

NOS FORMULES DÉJEUNERS

Les Déjeuners de
OCTOBRE—NOVEMBRE—DECEMBRE 2018
Accueil entre 12h00 et 12h30

Déjeuner « 45' Chrono' »

Une formation de qualité , au plus proche de la réalité professionnelle, nos élèves s'entraînent à vous servir expressément chaque midi, grâce à notre formule « 45' Chrono' ».

(PLAT DU JOUR + 1 BOISSON + 1 CAFÉ GOURMAND) **8,00 €**

Jeudi 4 octobre

Croque monsieur

Jeudi 8 novembre

Burger Classique

Lundi 19 novembre

Club sandwich du terroir

Lundi 3 décembre

Salades du moment

Tarte aux pommes

Jeudi 13 décembre

Wrap saumon fumé

(Œufs de Lump, crème acidulée, chips)

Jeudi 11 octobre

*Croque savoyard
Mesclun à l'huile de noix*

Lundi 12 novembre

Club sandwich du terroir

Jeudi 22 novembre

*Bruschetta italienne
(Tomates, Mozzarella, jambon cru, ail et mesclun)*

Jeudi 6 décembre

*Bruschetta franc-comtoise
(Comté, crème, ail, jambon fumé)*

Lundi 17 décembre

Marché et produits des fêtes de Noël

Lundi 5 novembre

*Croque Monsieur ou Croque Madame
Salade de fruits*

Jeudi 15 novembre

Burger végétal

Lundi 26 novembre

*Salades du moment
Tarte aux pommes*

Lundi 10 décembre

Marché et produits des fêtes de Noël

Jeudi 20 décembre

Wrap de poulet Tandoori –Chips de maïs

« Les éventuels différentiels tarifaires avec la profession de même que les éventuelles variations qualitatives s'expliquent par le caractère purement pédagogique de ce restaurant d'application. Les prix demandés n'intègrent pas en effet les charges auxquelles sont soumises les entreprises commerciales de restauration et ne peuvent donc correspondre aux tarifs pratiqués par les restaurants privés.»

Les Déjeuners du mois de Septembre 2018

Accueil entre 12h15 et 12h30



SECTION HÔTELLERIE - RESTAURATION
Lycée La Hotoie



« Les éventuels différentiels tarifaires avec la profession de même que les éventuelles variations qualitatives s'expliquent par le caractère purement pédagogique de ce restaurant d'application. Les prix demandés n'intègrent pas en effet les charges auxquelles sont soumises les entreprises commerciales de restauration et ne peuvent donc correspondre aux tarifs pratiqués par les restaurants privés. »